



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt Décembre à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 13 Décembre deux mille vingt quatre, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024CC5-2-2-142

OBJET : COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT ET AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	:	M. RENAUD Olivier M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	:	M. GIL Mathieu (en remplacement de Henri MARTIN)
Commune de CASTELSAGRAT	:	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	:	M. TERRENNE Jean-Paul Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	:	M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	:	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	:	M. BENOIT Pascal Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. BARROS Gérard M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	:	M.DESSIN Patrice (en remplacement de CLUCHIER Marie-Christine)
Commune de LAMAGISTERE	:	M. DOUSSON Bruno Mme VRECH Régine (pouvoir donné à DOUSSON Bruno)

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de LE PIN : M. RATTO Stéphan

Commune de MALAUSE : Mme MAERTEN Marie Bernard
: M. RAUZY Jean

Commune de MANSONVILLE : Mme ESCUDE Vanessa

Commune de MERLES : M. SERGAS Serge

Commune de MONTJOI : M. EURGAL Christian

Commune de PERVILLE : M. DELFARIEL Eric

Commune de POMMEVIC : M. DELACHOUX Jean Paul

Commune de SAINT ANTOINE : M. DUPUY Jean

Commune de SAINT CIRICE : M. BENVENUTO Raymond

Commune de SAINT CLAIR : M. BONGIOVANNI Gérard

Commune de SAINT LOUP : M. REBEL Stéphane (pouvoir donné à TERRENNE Jean-Paul)

Commune de SAINT PAUL D'ESPIS : M. MARCHIOL Lido

Commune de ST VINCENT LESPINASSE : M. BOYER Serge

Commune de SISTELS : M BOISSEAU Christophe

Commune de VALENCE D'AGEN : M. BAYLET Jean Michel
: Mme BRU Laetitia (pouvoir donné à LE CORRE Christianne)
: M. GROUSSOU Bernard
: Mme LAROUSSINIE Francine (pouvoir donné à BAYLET J-Michel)
: Mme LECORRE Christiane
: M. LOPES Ernest
: M. ZANIN Daniel
: Mme HOHOL Elisabeth
: M. ZMUDA Patrick
: Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de SAINT MICHEL : M. DUPOUY Joël
Commune de VALENCE D'AGEN : M. GIL Philippe
: Mme PERE Catherine

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Madame Vanessa ESCUDE a été désigné Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2024CC5-2-2-142

OBJET : COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT ET AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Par délibération n° 2020D5-4-1-43 en date du 15 juillet 2020, le Conseil Communautaire a délégué certaines compétences au Président et au Bureau.

Le Président doit rendre compte des décisions prises sur le fondement de ces délégations.

Celles que le Président et le Bureau ont été amenées à prendre pendant la période comprise entre le 30 septembre 2024 et le 12 décembre 2024.

Le Président propose donc :

- de prendre acte de la communication sur les décisions du Président, ainsi que celles du Bureau Communautaire, en application des délégations qui leur ont été données entre le 30 septembre 2024 et le 12 décembre 2024 pour traiter des affaires énumérées à l'article L5211-10 et dont la liste est jointe à la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir pris connaissance, à l'unanimité,

- prend acte de la communication sur les décisions du Président, ainsi que celles du Bureau Communautaire, en application des délégations qui leur ont été données entre le 30 septembre 2024 et le 12 décembre 2024 pour traiter des affaires énumérées à l'article L5211-10 et dont la liste est jointe à la présente délibération.

Fait à Valence d'Agen, le 20 décembre 2024

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

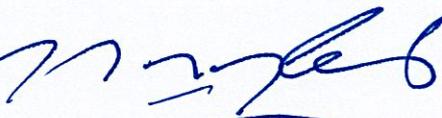
A Valence d'Agen, le 23 décembre 2024

Le secrétaire de séance
Madame Le Maire de Mansonville

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Vanessa ESCUDE



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **30 DEC. 2024**

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le **30 DEC. 2024**

Décisions prises par le Président, dans le cadre de ses attributions exercées par délégation du Conseil Communautaire, pour la période du 30 septembre 2024 au 12 décembre 2024

L'ensemble de ces décisions concerne des marchés passés en procédure adaptée, jusqu'à 39 999,99 € HT pour les fournitures et services et jusqu'à 213 999,99 € HT pour les travaux, ou des marchés relancés après avoir été déclarés sans suite et dont le Code de la commande publique permet désormais une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Numéro de décision	Objet	Titulaire	Montant HT	Notification
24DPMAR-1-1-8-23	Achat d'illuminations de Noël pour la Communauté de Communes des Deux Rives	COFFIGNAL	20 980,00 €	29/10/24
24DPMAR-1-1-8-24	Création d'une aire de jeux au lac de Bergon à Lamagistère	SUD OUEST PAYSAGE	28 470,00 €	15/11/24
24DPMAR-1-1-8-25	Création d'un télégraphe fixe pour la tour d'Agres	ECO & AVENIR BOIS	13 613,00 €	26/11/24
24DPMAR-1-1-8-26	Construction d'une recyclerie à la déchetterie de Prouxet à Valence d'Agen - Relance du lot 7 menuiseries intérieures bois	SARL ATELIER ART ET BOIS	21 748,20 €	26/11/24
24DPMAR-1-1-8-27	Pose, entretien, dépose et location d'illuminations de Noël 2024 pour la CC2R	COFFIGNAL	20 075,00 €	21/11/24

DECISIONS DE FINANCES

Numéro de décision	Objet	Transmission Contrôle de légalité
24DPFIN-7-10-01	Nomination des porteurs et du responsable de programme carte achat public	24-10-2024
24DPFIN-7-10-02	Vente aux enchères de matériels réformés	12-12-2024

AR Préfecture

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT ET AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20241220-
2024CC5_2_2_142-DE

Numéro d'acte : 2024CC5_2_2_142

Date de décision : 20/12/2024

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 5-2-2-0-0 (Institutions et vie politique /
Fonctionnement des assemblées / autres)

Fichier acte : 2024CC5-2-2-142-COMPTE RENDU DES
DELEGATIONS DONNEES PAR LE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU
PRESIDENT ET AU BUREAU
COMMUNAUTAIRE.pdf

Fichier(s) annexes(s) : 2024CC5-2-2-142
RAPPORT_DECISIONS_PRÉSIDENT_CC.
pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 30/12/2024 13:50:49

Date de réception de l'AR : 30/12/2024 13:51:15